

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2023

Plan de cours
CRI 6232 – La justice réparatrice
LUNDI 16h00 -19h00
Salle : C-4141

Mylène Jaccoud
mylene.jaccoud@umontreal.ca

Descripteur du cours

Émergence et extension de la justice réparatrice dans les secteurs sociopénal et communautaire. Identification et discussion des tendances traversant le mouvement de la justice réparatrice. Forces et limites de ce mouvement.

Objectifs du cours

- comprendre l'émergence et l'extension de la justice réparatrice dans le champ des politiques et des pratiques pénales et dans les milieux socio-communautaires;
- identifier et discuter les différents principes et modèles de justice réparatrice;
- développer une analyse critique envers les perspectives théoriques et pratiques de la justice réparatrice.

Approches pédagogiques

- Exposé magistral
- Documents audio-visuels
- Débats en classe
- Conférencier.ère.s invité.e.s

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Préparation des débats et commentaires écrits	45 %	20 mars 27 mars 3 avril
2. Réflexion sur la JR	55%	23 avril

Présentation des travaux

Les consignes seront précisées le 10 janvier lors de la première rencontre

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

9 janvier Introduction du séminaire. Objectifs et modalités d'évaluation.
Notes introductives sur la justice réparatrice.

BLOC A : FONDEMENTS HISTORIQUES, THÉORIQUES ET ÉTHIQUES DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

16 janvier Historique et contexte d'émergence de la justice réparatrice

Lecture requise :

FAGET, Jacques (1997). « Un mouvement d'idées », dans Jacques Faget, *La médiation pénale. Essai de politique pénale*, Trajets, Érès, pages 23-38

23 janvier Principes et fondements de la justice réparatrice (I)

Lecture requise :

WALGRAVE, Lode (1994). « Au-delà de la rétribution et de la réhabilitation : la réparation comme paradigme dominant dans l'intervention judiciaire contre la délinquance (des jeunes) ? », dans Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Ministère de la Justice (sous la direction de), *La justice réparatrice et les jeunes*, Vaucresson, Aeres/publications, pages 5-28.

30 janvier Principes et fondements de la justice réparatrice (II)

Lecture requise :

GAVRIELIDES, Theo (2008). « Restorative justice – the perplexing concept: Conceptual fault-lines and power battles within the restorative justice movement », *Criminology and Criminal Justice*, volume 8, numéro 2, 2008, pages 165-183. <https://doi.org/10.1177%2F1748895808088993>

BLOC B : ÉTUDES DE CAS

6 février La justice réparatrice en détention : rencontres détenus/victimes (RDV) – Conférence : témoignage d'un.e participant.e à un RDV

Lecture requise :

DHAMI, Mandeep; MANTLE, Greg ; FOX, Darrell (2009). « Restorative justice in prisons », *Contemporary Justice Review*, Volume 12, Numéro 4, pages 433-448. <https://doi.org/10.1080/10282580903343027>

- 13 février** **La justice réparatrice et le terrorisme intérieur – documentaire et intervention de Salomé Van Billoen**
- Lecture requise :
WALGRAVE, Lode (2015). « Le terrorisme intérieur. Un défi pour la justice restaurative », *Les Cahiers de la justice*, No 3,
<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2015-3-page-423.htm>
- 20 février** **La justice réparatrice et la santé mentale - documentaire**
- Lecture requise :
THOMAS, Elizabeth, C.; BILGER, Andrea; WILSON Amy Bank; DRAINE Jeffrey (2019). « Conceptualizing Restorative Justice for People With Mental Illnesses Leaving Prison or Jail », *American Journal of Orthopsychiatry*, 2019, vol. 89, no. 6,
<http://dx.doi.org/10.1037/ort0000316>
- 6 mars** **La justice réparatrice et les violences collectives : l'exemple du Rwanda – documentaire : Les cornes de la vache**
- Lectures requises :
LEFRANC, Sandrine (2008). « Les commissions de vérité : une alternative au droit ? », *Droit et cultures*, Numéro 56, document mis en ligne <http://droitcultures.revues.org/335>.
HARTMAN, Florence (2012). « Juger et pardonner des violences d'État : deux pratiques d'État opposées ou complémentaires », *Revue internationale et stratégique*, Numéro 88, pages 67-88
<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategie-2012-4-page-67.htm>
- 13 mars** **La justice réparatrice en contexte autochtone – documentaire
Les Chroniques de Nitinaht**
https://www.onf.ca/film/chroniques_de_nitinaht/
- Lecture requise :
JACCOUD, Mylène (1999). « Cercles de guérison et cercles de sentence : une justice réparatrice ? », *Criminologie*, volume 32, numéro 1, pages 79-105.
<https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/1999-v32-n1-crimino144/004725ar/>

BLOC C : DÉBATS

- 20 mars** **La justice réparatrice est-elle applicable aux situations de violences conjugales et de violences sexuelles ?**

Lecture requise

BOURGON, Natacha ; COADY, Kyle (2019). La justice réparatrice dans les cas de violence sexuelle : une bibliographie annotée. Division de la recherche et des statistiques. Ministère de la Justice Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/jus/J4-95-2019-eng.pdf

DALY, Kathleen; STUBBS, Julie (2006). Feminist engagement with restorative justice. *Theoretical Criminology*, 10(1), 9–28. <https://doi.org/10.1177/1362480606059980>https://research-repository.griffith.edu.au/bitstream/handle/10072/12062/kdaly_part2_per10.pdf;jsessionid=EAA58A095FF52932E43A3613DC5FBAAD?sequence=1

27 mars La justice réparatrice doit/peut-elle remplacer la punition ?

Lecture requise :

JACCOUD, Mylène (2007) « Innovations pénales et justice réparatrice », *Champ pénal/Penal Field*, volume 4, mis en ligne le 24 mai 2007. <https://journals.openedition.org/champpenal/1269>

**3 avril Quelles sont les forces et les limites de la JR ?
Conclusion du séminaire**

Lectures requises :

Suzuki, M; Yuan, X. (2021). How Does Restorative Justice Work? A Qualitative Metasynthesis *Criminal justice and behavior*, 2021, Vol. 48, No. 10, October 2021, 1347–1365. DOI: <https://doi.org/10.1177/0093854821994622>

WOOD, William R., (2015). «Why Restorative Justice will not reduce incarceration», *British Journal of Criminology*, numéro 55, pages 883-900 <https://doi.org/10.1093/bjc/azu108>

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la

chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force

majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.